

Ordonnance souveraine n° 4.025 du 9 novembre 2012 modifiant l'ordonnance souveraine n° 117 du 19 juillet 2005 portant création d'une Direction des Affaires juridiques

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	9 novembre 2012
Publication	Journal de Monaco du 23 novembre 2012 ^[1 p.3]
Thématique	Pouvoir exécutif et Administration

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2012/11-09-4.025@2012.11.24>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu le Code de procédure civile et notamment ses articles 139 et 153 ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.605 du 10 janvier 2005 portant organisation des départements ministériels, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 117 du 19 juillet 2005 portant création d'une Direction des Affaires juridiques ;

Vu Notre ordonnance n° 981 du 16 février 2007 portant création d'une Direction des Affaires Internationales ;

Article 1er

Voir l'article 1er de l'ordonnance n° 117 du 19 juillet 2005.

Article 2

Voir l'article 3-1 de l'ordonnance n° 117 du 19 juillet 2005.

Article 3

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 23 novembre 2012

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2012/Journal-8096>